

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Feuille Officielle No 29 - Vendredi 17 août 2018



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.neuveville.ch



Marché artisanal et vide grenier

Dimanche 26 août 2018

10h à 17h au bord du lac

Buvette animations et bonne humeur !

Présence de miss ronde Suisse romande



Pour Inscription ou information contacter : Vide grenier : 079 244 70 92 – Marché artisanal : 079 906 69 11

VENTE DE

CARTES JOURNALIÈRES À PRIX RÉDUIT

Vente de cartes journalières de navigation avec la compagnie BSG (Lac de Bielle-trois lacs - Aare).

Tarif: CHF 20.- par carte et par jour.

Limite de 10 cartes par personne et par jour.

Achat direct au guichet du service des finances,
Place du Marché 3, La Neuveville.

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bielle) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

RENTREE SCOLAIRE

Ecoles primaire
et enfantine de La Neuveville

La rentrée des classes est fixée pour
tous les élèves sauf pour les 1^{ère} Harmos au :

lundi 20 août 2018 à 8h 15.

Les enfants qui entrent pour la première fois à
l'école enfantine en 1^{ère} Harmos commenceront
lundi 20 août à 13h25.

COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande
d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au
moyen du bulletin ci-dessous d'ici au **25 août**
2018, au plus tard.

BULLETIN DE COMMANDE à retourner à :

Département des finances,
Place du Marché 3, 2520 La Neuveville,
tél. 032 752 10 10, compta@neuveville.ch

Le/la soussigné(e) passe commande ferme

de litres de mazout.
 Normal
 Eco

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Signature :

Date :

Livraison prévue dans le courant
du mois de septembre 2018

A louer à La Neuveville

APPARTEMENT 3 1/2 PIÈCES

bien entretenu, grand hall, cuisine remise à neuf
et partage du jardin. A la paroisse catholique.

☎ 079 715 29 92 dès samedi midi

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel
d'urgence

Tél. 145 Intoxications,
appel d'urgence

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
MISE AU CONCOURS**

Pour le complexe des écoles enfantine, primaire et à journée continue la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

CONCIERGE

Degré d'occupation: 100 %

Mission:

Vous assurerez l'entretien courant des bâtiments scolaires et sportifs de ce complexe ainsi que du mobilier. Vous effectuerez le nettoyage des locaux et des abords des bâtiments selon le programme défini par le concierge principal. Vous exercerez une surveillance générale des bâtiments et de ses abords. Vous garantirez le bon fonctionnement des bâtiments, sous l'égide du concierge principal et en collaboration avec la direction des établissements scolaires.

Exigences:

Vous êtes en possession d'un CFC d'agent d'exploitation ou d'une formation jugée équivalente. Vous êtes apte à travailler de manière indépendante au sein d'une petite équipe. Vous avez le sens des responsabilités. Vous êtes capable de réaliser des petits travaux de réparation et d'entretien courants. Vous êtes à même d'entretenir de bonnes relations avec l'ensemble des usagers, de faire preuve d'amabilité et de disponibilité et ainsi que de faire face aux nombreuses sollicitations liées à une occupation intense des bâtiments scolaires et sportifs.

Entrée en fonction: le 1^{er} janvier 2019 (une date d'entrée en service anticipée peut être envisagée).

Traitement: selon échelle des traitements du personnel communal.

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. V. Carbone, chancelier municipal (032 752 10 00 ou chancelier@neuville.ch).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Mention «Concierge principale/e», Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 4 septembre 2018.

La Neuveville, août 2018

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : M. Rolf Hirt-Alioth, Chemin des Marnins 46, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Edgar Studer, Chemin des Pêcheurs 6, 2503 Bienne.

Projet : Construction d'un couvert pour deux voitures, au chemin des Marnins 46, sur la parcelle no 1659, ban de la Neuveville.

Zone : Maisons de vacances selon plan de protection des rives no 4 Poudeille-Chavannes.

Genre de construction : Fondations : béton ; Construction portante : acier ; Toit : plat ; Matériel : tôle profilée de couleur grise.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 août 2018 au 10 septembre 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 10 août 2018

Services techniques de La Neuveville

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
MISE AU CONCOURS**

Pour le complexe des écoles enfantine, primaire et à journée continue la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

CONCIERGE PRINCIPAL/E

Degré d'occupation: 100 %

Mission:

Vous veillerez et assurerez l'entretien courant intérieur et extérieur des bâtiments scolaires et sportifs de ce complexe, de ses alentours, des jardins ainsi que du mobilier. A ce titre, vous organiserez et effectuerez avec votre équipe le nettoyage des locaux et des abords des bâtiments. Vous procéderez au balayage des cours de récréation, au déneigement et à la réparation des dommages. Vous assurerez une présence sur le site de l'école pendant les horaires scolaires et exercerez, en collaboration avec votre équipe de concierges, une surveillance générale des bâtiments et de ses abords. Vous garantirez le bon fonctionnement des bâtiments en collaboration avec la direction des établissements scolaires.

Exigences:

Vous êtes en possession d'un CFC d'agent d'exploitation ou d'une formation jugée équivalente. Vous disposez d'une expérience confirmée. Vous êtes dynamique, organisé, soigneux et discret. Vous avez le sens des responsabilités et êtes apte à travailler de manière indépendante au sein d'une petite équipe que vous dirigez. Vous êtes capable de réaliser des petits travaux de réparation et d'entretien courants. Vous êtes intéressé par la domotique. Vous avez de l'intérêt pour les enfants et êtes à même d'entretenir de bonnes relations avec l'ensemble des usagers, de faire preuve d'amabilité et de disponibilité ainsi que de faire face aux nombreuses sollicitations liées à une occupation intense des bâtiments scolaires et sportifs. Vous êtes en bonne santé et votre honorabilité est irréprochable.

Entrée en fonction: le 1^{er} janvier 2019 (une date d'entrée en service anticipée peut être envisagée).

Traitement: selon échelle des traitements du personnel communal.

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. V. Carbone, chancelier municipal (032 752 10 00 ou chancelier@neuville.ch).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Mention «Concierge principale/e», Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 4 septembre 2018.

La Neuveville, août 2018

Le Conseil municipal

Police administrative**AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS**

En vertu du *Règlement de police administrative*, il est rappelé ce qui suit :

- Les propriétaires ou détenteurs de chien, sont tenus de les déclarer au bureau de la police administrative, où, une médaille leur sera délivrée ;
- La taxe annuelle (CHF 75.-) est due pour chaque chien. La caisse municipale se charge d'envoyer les factures aux propriétaires.

Par la même occasion, quelques directives, reprises du Règlement susmentionné, vous sont énumérées :

- Celui qui détient des animaux est tenu de leur assurer des conditions d'hygiène et de soins répondant aux impératifs de la protection des animaux.
- Les animaux doivent être gardés et surveillés

de manière qu'ils n'incommodent d'aucune façon le voisinage.

- En ville et sur le domaine bâti, les chiens seront tenus en laisse. Leurs déjections seront enlevées par le détenteur. A l'extérieur du domaine bâti, les chiens doivent rester constamment à la vue et sous le contrôle de la personne qui en a la garde.

Toute infraction aux prescriptions ci-dessus est passible d'une amende.
Merci de vous y conformer.

Avis de construction

Requérant : M. Frank Lüdicke, Rue des Mornets 35, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Steve Sambiagio, Architecte HES, Rue du Pont-de-Vaux 30, 2525 Le Landeron.

Projet : Création d'un jardin d'hiver chauffé sous une terrasse existante, à la rue des Mornets 35, sur la parcelle no 451, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Genre de construction : Façades : crépis et vitrages.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 août 2018 au 10 septembre 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 10 août 2018

Services techniques de La Neuveville

**PROCÉDURE DE PARTICIPATION
CONCERNANT LES ROUTES CANTONALES**

Le projet de construction indiqué ci-dessous est soumis à la population dans le cadre d'une procédure de participation, en vertu de l'article 58 de la loi cantonale sur les constructions.

La population est invitée, pendant la mise à l'enquête, à faire part de ses remarques, suggestions ou critiques en remettant un document écrit sur le lieu même de mise à l'enquête, ou à l'office des ponts et chaussées, III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse.

Les oppositions sont exclues dans le cadre de la procédure de participation et peuvent se faire uniquement lors du dépôt du plan de route.

Route cantonale N° : 1322, La Neuveville - Prêles - Lamboing

Commune : La Neuveville

Projet : 230.20192 / Nouvelle construction - Protection contre les chutes de pierre - La Neuveville, Route du Château

Lieu de dépôt : Administration communale La Neuveville, Services techniques, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville

Durée du dépôt : 15 août au 17 septembre 2018
Loveresse, le 20.07.2018
III^e Arrondissement d'ingénieur en chef,
Service pour le Jura bernois



Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

AOÛT

Lundis 20, 27 9.30-11.30h
Mercredi 29 18-19h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire
ADMINISTRATION COMMUNALE

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA DÉCHETTERIE

En raison de la fête villageoise, la déchetterie se trouvant près du battoir sera fermée le

Samedi 25 août 2018

Nous vous remercions de votre compréhension.
ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 18 août de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

FÊTE DE LA MI-ÉTÉ AU NEUF CHALET

Les bergers du Neuf Chalet vous invitent à venir les rencontrer à Chasseral à l'occasion de la fête de la mi-été le

Samedi 1^{er} septembre 2018

Un cochon à la broche est au menu des festivités, le tout enrobé de musique champêtre.

Réservations au **032 751 20 40**

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

31 août et 1^{er} septembre 2018

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

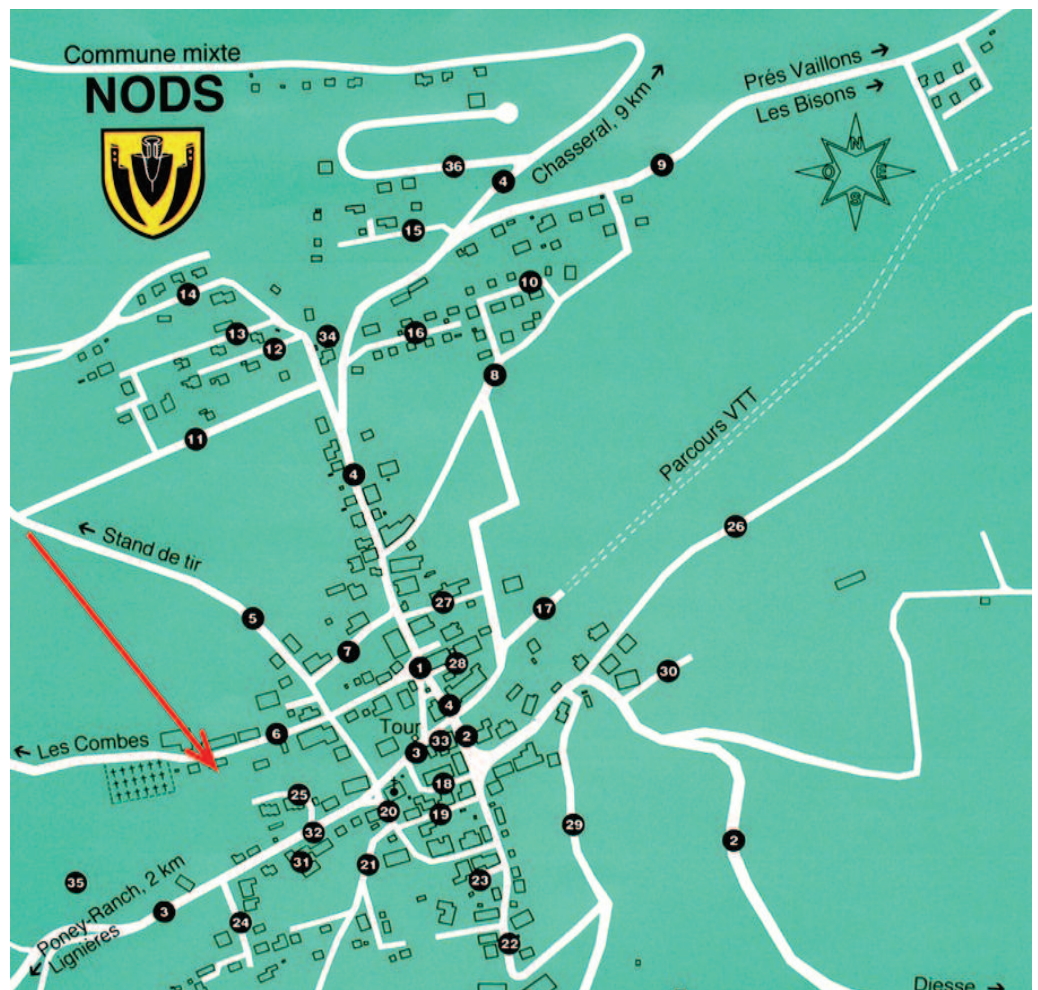
Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

DÉPLACEMENT DE LA POTENCE PENDANT LA FÊTE VILLAGEOISE

DU VENDREDI 24 AOÛT 2018 AU MATIN JUSQU'AU LUNDI 27 AOÛT AU SOIR, LA PRISE D'EAU EST POSSIBLE A L'HYDRANTE AU CHEMIN DE CHUFFORT A L'EST DE LA MAISON DE MAX CONRAD.

MERCI



Avis de construction

Requérante : Francine Goy, Route de Chasseral 37, 2518 Nods

Auteur du projet : ADW-Atelier, D. Weber, Sonville 6, 2534 Orvin

Projet : Rafraîchissement façade Ouest + Accès Nord; Démolition partielle étable/écurie; Création d'un logement, sur RF 108 du ban de Nods, Chemin des Tschêtres 5, 2518 Nods

Zone : Village Ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 17.08.18

Administration communale

FSG NODS

!!! Nouveau !!!

Dès le jeudi 04 octobre 2018 de 20h15 à 21h, cours de Zumba ouvert à toutes et à tous dès 16 ans.

Pour plus d'informations, contactez Morgane au 079 724 54 77 dès 18h
Pour le comité : Gladys Bourquin

FSG NODS

Reprise des leçons à partir du 27 août 2018

Horaires gymnastiques

1 & 2 HarmoS

Mardi de 17h à 18h / Céline et Corinne

3 & 4 HarmoS

Mardi de 18h à 19h / Céline et Corinne

5, 6 & 7 HarmoS

Mercredi de 18h à 19h30 / Svetlana et Nathalie

Actifs mixtes

Mercredi de 19h30 à 21h

8, 9, 10 & 11 HarmoS

Jeudi de 18h30 à 20h / Caroline

Contact en cas de questions
Corinne Sunier - 079 254 22 39

Pour le comité : Gladys Bourquin

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2018, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	24.12.2018	02.01.2019	Vacances de Noël

Horaires des déchetteries Diesse / Prêles

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	17h00 - 19h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Cora et Bernhard Blaser,
La Chaux 4, 2516 Lamboing

Auteurs du projet : Idem

Propriétaires fonciers : Mme et M. Cora et Bernhard Blaser, Lamboing

Projet : Diverses constructions pour la garde d'animaux et pose d'une barrière autour du paddock, parcelle no 2304, La Chaux 4, village de Lamboing

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 août au 9 septembre 2018. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 10 août 2018
Secrétariat communal

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Nicole et Dieter Schneider,
Les Morels 23, 2515 Prêles

Auteurs du projet : Idem

Propriétaires fonciers : Mme et M. Nicole et Dieter Schneider, Prêles

Projet : Construction d'un étang, parcelle no 2298,
Route de Diesse 14, village de Lamboing

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 août au 9 septembre 2018. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 10 août 2018
Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Ulrich Grossenbacher, Sous Banbois
3, 2515 Prêles

Auteur du projet : M. Ulrich Grossenbacher, Prêles

Propriétaire foncier : M. Ulrich Grossenbacher,
2515 Prêles

Projet : Remplacement des fenêtres existantes, parcelle no 2464, Sous Banbois 3, village de Prêles

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 août au 9 septembre 2018. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 10 août 2018
Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Jolanda et Jürg Gut, Mont
Sujet 14, 2515 Prêles

Auteur du projet : Variante B SA, Mévilier 26,
2738 Court

Propriétaire foncier : Mme Jolanda Gut, Mont
Sujet 14, 2515 Prêles

Projet : Construction d'une maison familiale mitoyenne à l'existante, parcelle no 2046, Mont Sujet 14b, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOJB, soit du 17 août au 16 septembre 2018. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 août 2018
Secrétariat communal

**APPROBATION
DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
COMMUNALE DU 20 JUIN 2018**

Dans sa séance du 13 août 2018, le Conseil communal a approuvé le procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 juin 2018.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes (Oco).

L'administration communale

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****3^{ème} trimestre 2018****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal
«Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif,
entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du
Cheval Blanc et la boulangerie Bayard,
entre 14h30 et 15h30

18 août, 1^{er} septembre, 15 septembre, 29 septembre

L'administration communale

**GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE
(Bergerie du Haut)**

Pour le week-end des 18 et 19 août 2018, le gardiennage sera assuré par Jean Pauli.

Le Comité

Parler pour
se libérer

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch


Tel 143
La Main Tendue



**COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS 2018**

Comme indiqué dans notre annonce avant la pause estivale, la course se déroulera **les mercredis 12 et 19 septembre 2018** et nous emmènera à la chocolaterie Camille Bloch à Courtelary. La sortie se terminera par un souper au restaurant du Cheval Blanc de Lamboing.

Les rendez-vous sont fixés comme suit :

me. 12.09.2018, rendez-vous au complexe communal du Battoir de Diesse à 13h15

me. 19.09.2018, rendez-vous à côté de l'administration communale à Prêles à 13h15

Comme cette année nous organisons deux fois la même excursion, vous pourrez indifféremment choisir la date qui vous convient le mieux.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport jusqu'aux lieux de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription**.

Celles résidant dans un home peuvent faire appel au **Service bénévole 7 sur 7** (réservation du lundi au vendredi de 09h00 à 10h30 au no **032 752 10 77**).

Afin de pouvoir organiser cette sortie au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous ou par téléphone au 032 315 70 70 **jusqu'au mercredi 29 août 2018 au plus tard. Le nombre de places dans les cars étant limité, ne tardez pas à vous inscrire !**

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de juin et de juillet.

**Talon d'inscription
Course annuelle des aînés 2018**

Nom(s) :

Prénom(s) :

Adresse :

Localité :

Transport : NON OUI

No de tél.

Je participe à la sortie du :

me. 12.09.2018
(rendez-vous à 13h15 au Battoir à Diesse)

me. 19.09.2018
(rendez-vous à 13h15 à côté de l'administration communale à Prêles)

Je participe :

à la course et au souper au restaurant du Cheval Blanc à Lamboing.

à la course uniquement.

au souper au restaurant du Cheval Blanc à Lamboing uniquement (19h00).

A retourner

jusqu'au mercredi 29 août 2018 au plus tard
à la Commune mixte de Plateau de Diesse,
La Chaîne 2, 2515 Prêles

**COMMUNE MIXTE
DE PLATEAU DE DIESSE
AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE
CONVOCAION**

à l'Assemblée communale du 20 septembre 2018 à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour l'installation de deux abribus dans le village de Lamboing pour la desserte des bus scolaires

a) Présentation du dossier

b) Approbation du crédit d'investissement de CHF 100'000.00 visant à installer deux abribus dans le village de Lamboing pour la desserte des bus scolaires

2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 315'000.00 pour l'assainissement des cibleries du Stand de tir de Lamboing (dès septembre 2019)

a) Présentation du dossier

b) Approbation du crédit d'investissement de CHF 315'000.00 pour l'assainissement des cibleries du Stand de tir de Lamboing (dès septembre 2019)

3. Approbation du Règlement communal concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées

a) Présentation du Règlement communal concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques

b) Approbation des modifications du Règlement communal concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées

4. Proposition de modification du mode d'élection portant sur la désignation par le Corps électoral des délégués communaux auprès des Syndicats intercommunaux et, notamment, du Syndicat pour l'alimentation en eau du Plateau de Diesse (SED)

a) Présentation des modifications envisagées

b) Prise de position du Conseil communal

c) Décision de l'Assemblée communale sur la proposition de modification du mode d'élection portant sur la désignation par le Corps électoral des délégués communaux auprès des Syndicats intercommunaux et, notamment, du Syndicat pour l'alimentation en eau du Plateau de Diesse (SED)

5. Informations du Conseil communal

6. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 17 août 2018

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 23 SEPTEMBRE 2018

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre.

Présidence :

M. Manuel Moser

Administration :

M. Daniel Hanser

Bureau de vote

Dimanche 23 septembre 2018 de 10h00 à 12h00

Membres :

Mme Stéphanie Davide

M. Mattia De Francesco

Membres suppléant(e)s :

M. Morgan Droux

M. Dimitri Droux

Bureau de dépouillement

Dimanche 23 septembre 2018 dès 10h00

Membres :

Mme Laura Desboeuf

Mme Christine Duart

M. Jérémy Conne

M. Alain Déforel

Membres suppléant(e)s :

M. Bastien Droux

M. Claude Droz

L'administration communale



Légère remontée du chômage liée à la fin des formations

Le nombre de chômeurs a augmenté en juillet dans le canton de Berne (+140 personnes, à 9538). Le taux de chômage s'est maintenu à 1,7% (Suisse : inchangé, à 2,4%). Cette augmentation en chiffres absolus s'explique principalement par l'inscription de jeunes en fin de formation qui sont sans emploi ou sans solution de raccordement. Corrigé des variations saisonnières, le chômage s'est légèrement accentué.

Une poussée du chômage est courante en juillet et en août car tous les jeunes en fin de formation ne trouvent pas un emploi ou une solution de raccordement. C'est pourquoi le nombre de chômeurs parmi les jeunes et les jeunes adultes est remonté de 191 personnes en juillet, pour s'établir à 1185.

Comme le mois précédent, le nombre de chômeurs a reflué dans l'hôtellerie et la restauration, le bâtiment, l'industrie et l'artisanat.

Corrigé des variations saisonnières, le chômage a enregistré une légère hausse par rapport au mois précédent. D'après les calculs du beco Économie bernoise, il passe de 1,8% à 1,9%.

Le chômage reflue dans trois arrondissements administratifs, alors qu'il reste stable ou se redresse timidement dans les autres. Le taux de chômage varie entre 0,6% (Interlaken-Oberhasli) et 2,7% (Biel/Bienne).

À la fin du mois dernier, le canton de Berne comptait 4095 chômeurs de moins qu'à fin juillet 2017.

Émanant de l'industrie, trois demandes de chômage partiel ont été déposées pour treize personnes (contre trois demandes pour 36 personnes en juin).

Augmentation du nombre d'élèves et nouveau plan d'études

Quelque 9740 élèves francophones s'apprentent à reprendre le chemin de l'école lundi 13 août (ou lundi 20 août dans certaines parties du Jura bernois). Les effectifs de l'école obligatoire ont augmenté d'une centaine d'enfants et de jeunes par rapport à 2017, une tendance continue depuis cinq ans. Pour les Alémaniques, la rentrée scolaire sera marquée par l'introduction du nouveau plan d'études «Lehrplan 21». Dans la partie francophone du canton, le renforcement de l'enseignement de l'informatique et la réduction des devoirs à domicile sont agendés pour la rentrée 2019.

Le «Lehrplan 21», plébiscité par le peuple bernois en mars dernier, sera la norme pour les élèves germanophones à partir d'août, depuis l'école infantine et jusqu'à la 7e année. Il sera introduit en 8e année à la rentrée 2019/2020 et dans toutes les classes à partir de l'année suivante. Comme le plan d'études romand, il harmonise les objectifs de l'école obligatoire en Suisse alémanique.

Conséquences pour les francophones

Le plan d'études alémanique aura des effets positifs pour les francophones bernois aussi. Afin d'éviter de trop grands écarts au sein du canton, des changements seront apportés à la grille horaire des

élèves francophones à la rentrée scolaire 2019. Ils comprendront un renforcement du domaine médias, informatique et technologies de l'information et de la communication (MITIC).

Parmi les nouveautés, les écoles francophones se verront attribuer une leçon supplémentaire d'approfondissement et de prolongements individuels en français, en allemand ou en mathématiques, au choix et selon les priorités des élèves. Le volume maximal de devoirs à domicile diminuera. Il sera limité à 30 minutes par semaine pour les années 3H et 4H, à 30-45 minutes de la 5H à la 8H et à 90 minutes au cycle secondaire.

Augmentation du nombre d'élèves

Le nombre d'enfants et de jeunes inscrits dans les écoles bernoises a progressé pour atteindre environ 105 000 élèves (103 800 en 2017/2018). La progression est particulièrement forte dans les écoles francophones, qui totaliseront 509 classes pour 9740 élèves à la rentrée (499 classes pour 9642 élèves).

À l'école infantine, l'effectif sera de 1651 élèves, répartis dans 91 classes. Au degré primaire, les quelques 5310 élèves seront distribués dans 271 classes. Au degré secondaire I, 130 classes accueilleront 2584 élèves. Enfin, 195 élèves prendront place dans 17 classes spéciales (classe d'introduction ou de soutien).

Les cinq dernières années montrent une augmentation du nombre d'élèves dans les deux régions linguistiques du canton. Dans la partie francophone, ce sont quelque 500 élèves supplémentaires (+5%) qui fréquentent aujourd'hui l'école obligatoire. L'évolution est comparable à celle enregistrée dans la partie germanophone. Durant cette période, les classes ont accueilli 2,25% d'élèves supplémentaires, une tendance qui devrait se confirmer dans les prochaines années au vu des chi

Travaux au centre de Brügg

La route principale, à Brügg, ne sera praticable que sur une voie entre le giratoire de la rue de la Gare et celui de la rue de la Poste du 20 août à février 2019, en raison de travaux. La circulation alternée sera gérée par des feux de signalisation. Les bus des lignes 7, 12 et 75 emprunteront un itinéraire alternatif.

Bourses de formation continue pour les cinéastes

Pro cinéma Berne octroie chaque année deux bourses de formation continue à des cinéastes bernois exerçant une activité artistique, technique ou organisationnelle en rapport avec le cinéma. Le concours Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre est aussi ouvert aux personnes qui ont déposé leur candidature ou obtenu une bourse ces dernières années. Dotées de 25 000 francs au maximum chacune, les bourses permettent aux bénéficiaires d'approfondir et d'élargir leurs compétences et leurs contacts dans le milieu du cinéma. Les candidats peuvent concevoir eux-mêmes leurs projets de

formation continue. Les dossiers de candidature complets doivent être déposés d'ici au vendredi 12 octobre 2018 au plus tard auprès de l'Office de la culture ou Pro cinéma Berne. Ils seront ensuite évalués par la Commission cantonale de cinéma, qui prendra contact par écrit avec les candidats avant la fin janvier 2019.

Visite de l'ancienne brasserie du «Bâtiment» à Renan

L'ancienne pinte de la brasserie du «Bâtiment», à Renan, a servi d'écurie pendant des dizaines d'années. Or, la poussière et les meubles dissimulaient un décor en faux marbre d'une qualité exceptionnelle. Jeudi 23 août, le Service des monuments historiques et le propriétaire de la maison, qui ont collaboré pour réaffecter l'ancien café-restaurant-brasserie, vous invitent à découvrir ce décor datant de la fin du 19^e siècle restauré.

Selon la tradition orale, la maison appelée «Le Bâtiment» ou «La Maison Rouge» aurait été un relais du système de messagerie mis en place entre Bienne et La Chaux-de-Fonds au cours de la seconde moitié du 18^e siècle. On ignore toujours quelles sont les origines de la maison, mais on sait que plusieurs propriétaires et gérants s'y sont succédé au cours du 19^e siècle. Le «Bâtiment» est devenu par la suite une brasserie comprenant un jardin, des écuries, un quillier et deux salles pour accueillir les clients assoiffés. En 1897, elle a été fermée et réaffectée en chapelle anabaptiste.

Visite guidée

Le jeudi 23 août 2018, à 18h (durée env. 1h)

Grand'rue 2, 2616 Renan

Accès: Ligne Bienne - La Chaux-de-Fonds, 10 minutes à pied de la gare de Renan



L'arrêt du cœur raccourcit des vies avant l'heure.

La Fondation Suisse de Cardiologie. Active contre les maladies cardiaques et l'attaque cérébrale. Vous aussi, aidez nous.

Compte pour les dons: CP 10-65-0.



www.swissheart.ch

